AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20240628-CA\_28062024\_18-DE en date du\_02/07/2024 ; REFERENCE ACTE : CA\_28062024\_18

# VAR HABITAT - OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

# **EXTRAIT**

18

22 (suite au décès soudain d'un

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du 28 JUIN 2024

#### Objet de la délibération :

REALISATION DE
PRÊTS PLUS ET PLAI
AUPRES DE LA CDC
POUR LE FINANCEMENT
DE LA CONSTRUCTION
EN VEFA DE 15
LOGEMENTS (9 PLUS –
6 PLAI) « ROC
ESTEREL » SAINT-

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :

LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : M. Thierry ALBERTINI

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE :

administrateur)

<u>Présents</u>: Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés: Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

<u>Commissaire du gouvernement :</u> Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 34 du 16 Juin 2023, vous avez autorisé la construction en VEFA de 15 logements « Roc Estérel » à Saint-Raphaël.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 4 lignes de prêts pour un montant total de 1 309 721,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 083-479904732-20240628-CA\_28062024\_18-DE en date du 02/07/2024 ; REFERENCE ACTE : CA\_28062024\_18

## PRÊTS PLUS ET PLAI

Prêt	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant	416 514,00 €	410 517,00 €	207 954,00 €	274 736,00 €
Durée du Prêt	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Durée	40 ans sans différé	60 ans sans différé	40 ans sans différé	60 ans sans différé
d'Amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement	d'amortissement
Périodicité	Annuelle			
Index	LIVRET A			
Taux d'intérêt actuariel annuel			Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.40% chéance en fonction de puisse être inférieur à l	
Typologie Gissler	1A			
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)			
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)			
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.			

## La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- de la Communauté d'agglomération Esterel Côte d'Azur Agglomération à hauteur de 100%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI